

Aux Municipalités des
62 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

V/Réf :

N/Réf. : DVZ/dbl

Morges, le 22 mai 2017

Mesdames et Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la séance extraordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

Mercredi 14 juin 2017 à 19h00

**à la Salle Polyvalente des Trois Sapins
Rue de la Tilette 2, 1145 Bière**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2017 (cf. document annexé)
4. Approbation du rapport d'activité 2016 (cf. document annexé)
5. Préavis N° 3/06.2017 des comptes 2016 ARASMAC (cf. documents annexés)
6. Préavis N° 4/06.2017 « Extension de 24 places supplémentaires à l'UAPE « Drôle de Frimousse » à Tolochenaz dès août 2017 (cf. document annexé)
7. Nouveaux statuts ARASMAC
8. Communications du Comité de direction ARASMAC
9. Divers et prochaine séance : Jeudi 28 septembre 2017 (lieu à déterminer)
10. Présentation du secteur AAS de l'ARASMAC : Agences d'assurances sociales et Centre régional de décision (CRD)

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Conseil intercommunal ARASMAC

Laurent Guignard
Président



Dominique Bickel
Secrétaire



CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées